

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID : 039-243900420-20250707-103\_2025-DE

Berger  
Levfault

Extrait du registre des délibérations  
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 07 juillet 2025

### Date de convocation

25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 07 juillet à 18h00 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chatelay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

### Objet

**Contractualisation d'une ligne de trésorerie de 400 000€  
N°103/2025**

### Présents

#### Nombre de membres

40

#### Présents

37

#### Représentés

1

#### Excusés

2

#### Votants

38

**Mesdames** Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

**Messieurs** Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Schouwey, Bigueur, Mairot, Joffre.

**Excusés** Mme Desarbres, M. Besia (procuration à M. Bigueur).

**Absents** M. Baton.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la gestion budgétaire et à la trésorerie des collectivités,

Considérant les décalages fréquents entre les encaissements de recettes (telles que les avances de douzièmes, les subventions, ou autres recettes attendues) et le paiement des dépenses importantes (salaires, subventions, paiements liés aux marchés publics),

Considérant que ces décalages peuvent engendrer ponctuellement des tensions de trésorerie, et qu'il convient d'anticiper toute difficulté dans le respect de nos échéances,

Considérant l'offre émise par la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté portant sur une ligne de trésorerie de 400 000€, d'une durée d'un an, aux conditions suivantes :

- Marge sur le taux STR : +1,50% ;
- Taux indicatif au 12 juin 2025 : STR à 1,923%, soit un taux global de 3,423% ;
- Calcul des intérêts : Exact/360 ;
- Paiement des intérêts : Trimestriel ;
- Commission d'engagement : 0,25% sur le montant autorisé ;

- Commission de non-utilisation : 0,0750% de la différence entre le montant de la ligne et l'encours moyen utilisé ;

Considérant qu'une demande a été adressée à un autre établissement bancaire (Crédit Agricole), laquelle reste à ce jour sans réponse,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la contractualisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000€ auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, selon les conditions précitées,
- Autorise le Président à signer le contrat correspondant, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette ligne de trésorerie.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
**Le Président**



**Gérard Poulin**  
**Secrétaire de séance**

